# Bulletin de santé du végétal

Maïs

du 24/07/2012



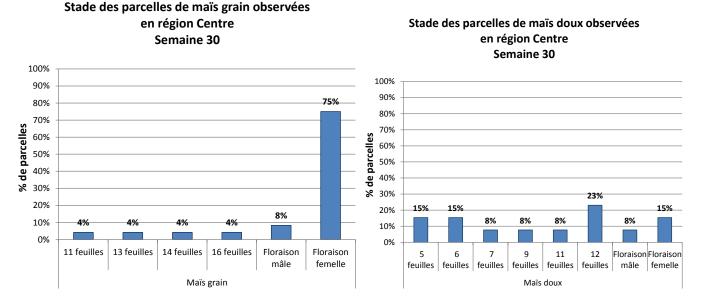
#### RESEAU 2012

Cette semaine (n° 30), 44 parcelles de maïs ont fait l'objet d'une observation : 30 de maïs grain et 14 de maïs doux.

#### STADES DU MAÏS

Les relevés du 23 au 24 juillet indiquent que :

- Les stades foliaires des maïs grain s'échelonnent de 11 à 16 feuilles. 18 parcelles sont à floraison femelle.
- Les stades foliaires des maîs doux sont compris entre 5 et 12 feuilles. 1 parcelle est à floraison mâle et 2 autres sont à floraison femelle.



La cartographie des stades de l'ensemble des parcelles observées depuis le 19 juillet est présentée en annexe.

#### PYRALES

#### Chrysalidation

Le 23 juillet, le suivi réalisé à Saint-Genouph (37) révèle un taux de chrysalidation des larves de 100% pour les secteurs sud.

#### Suivi des vols

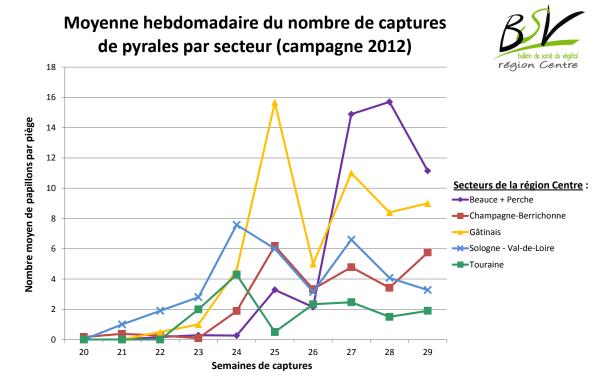
En semaine 29 (du 19 au 24 juillet), 289 pyrales ont été capturées sur 43 relevés, soit une moyenne régionale d'environ 7 papillons par piège. Sur le plan régional, le nombre de captures par piège diminue légèrement. Le vol de la pyrale se poursuit avec encore beaucoup de captures même après le pic de vol.

Dans les secteurs « Gâtinais », « Sologne-Val-de-Loire » et « Touraine », l'activité de la pyrale est relativement constante depuis la semaine dernière. Elle augmente sensiblement en Champagne-Berrichonne avec environ 6 papillons par piège. Dans la zone « Beauce + Perche », l'activité reste importante malgré un nombre de captures qui décroît.

Bulletin rédigé par ARVALIS - Institut du végétal avec la participation de la Chambre d'Agriculture de l'Indre à partir des observations réalisées cette semaine par : AGRIAL, AGRIDIS LEPLATRE SA, ARVALIS - INSTITUT DU VÉGÉTAL, AXEREAL - AGRALYS, AXEREAL - EPIS CENTRE, CA 18, CA 28, CA 36, CA 37, CA 41, CA 45, CENTRE SEM, CENTREXPE, CETA CHAMPAGNE BERRICHONNE, CONSERVERIE DU BLESOIS, EARL DU PETIT GUE, FDGDON36, FDGDON37, FDGEDA DU CHER, FREDON CENTRE, SUPLISSON, TERRENA POITOU, UCATA.



Le nombre de captures hebdomadaire par le piège lumineux d'Ouzouer-le-Marché (41) a augmenté avec 19 papillons piégés entre le 18 et le 24 juillet.



## Suivi de pontes et de dégâts

Sur 16 parcelles observées, 2 sont signalées avec la présence de pontes : sur 3% des pieds à Moisy (41) et sur 5% des pieds à Baccon (45).

Sur 10 situations observées, 5 parcelles ont 1 à 12% des plantes avec un limbe en coup de fusil (36, 41 et 45). Une autre est signalée avec des forages sur 38% des plantes (37).

#### SESAMIES

Aucune sésamie n'a été capturée cette semaine par les 2 pièges relevés.

#### **PUCERONS**

#### Metopolophium d.:

Cette semaine, sur 17 parcelles observées, 6 sont signalées avec la présence de *Metopolophium d.* Aucune infestation n'est suffisamment importante au vue du stade de ces parcelles pour présenter un risque.

#### Sitobion a.:

De petites populations (entre 1 et 50 individus par plante) sont présentent sur 7 parcelles parmi 18 situations observées. Aucune d'entre elles n'atteint le seuil de nuisibilité.

#### Rhopalosiphum p.:

Sur 17 parcelles observées, 7 situations sont signalées avec 9 à 50% des panicules porteuses de colonies. Pour ces dernières, un suivi du développement des colonies et des auxiliaires sera nécessaire dans les semaines à venir. La production de miellat et une faible activité des auxiliaires augmentent les risques de nuisibilité de ces pucerons.



## <u>Auxiliaires</u>:

Leur présence est signalée dans 20 parcelles (cf. tableau ci-dessous pour le détail de certaines d'entre elles).

Département	Commune	% plantes avec des Coccinelles		% plantes avec des Chrysopes			% plantes avec des Syrphes	% do nucarons parasitás
		Larves	Adultes	Œufs	Larves	Adultes	Larves et pupes	70 de pucerons parasites
28	ALLAINES-MERVILLIERS	0	1	0	0		0	0
36	LUCAY-LE-MALE	5	2					
36	COINGS	1	7		1			
45	FEROLLES	14	4	0	0	5 (chrysopes + hémérobes)	3	5
45	VENNECY	2	10	0	0		0	5
45	VIENNE-EN-VAL			0	0		20	

## Seuil de nuisibilité

Rappel des seuils de nuisibilité des pucerons sur maïs

ESPECE	DESCRIPTION	Stade et SEUILS DE NUISIBILITE En nombre de pucerons par plante
Metopolophium dirhodum	Taille : environ 2 mm Couleur : vert amande pâle Les cornicules et les pattes ne sont pas colorées Ligne d'un vert plus foncé sur le dos	Avant 3-4 f. du maïs : 5 pucerons/plante Entre 4 et 6 f. du maïs : 10 pucerons/plante Entre 6 et 8 f. du maïs : 20 à 50 pucerons/plante Après 8-10 f. du maïs : + 100 pucerons/plante  Observez la face inférieure des feuilles
Sitobion avenae	Taille: environ 2 mm Couleur: variable, souvent d'un vert plutôt foncé, parfois brun ou rose jaunâtre. On le distingue de M.dirhodum essentiellement par la couleur noire de ses cornicules	Entre 3 et 10 feuilles du maïs : 500 pucerons (avec de nombreux ailés) par plante ou production de miellat sur les feuilles à proximité de l'épi.
Rhopalosiphum padi	Forme globuleuse de couleur vert très foncé,	Arrivée possible dès 5-6 feuilles mais risque majeur de progression à la sortie des panicules. Quand quelques panicules sont touchées par les premiers pucerons, observez tous les jours les parcelles et l'évolution des populations de pucerons et d'auxiliaires.

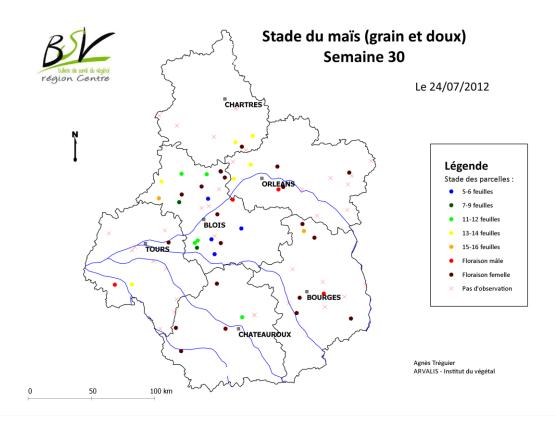
Source photos: AGPM

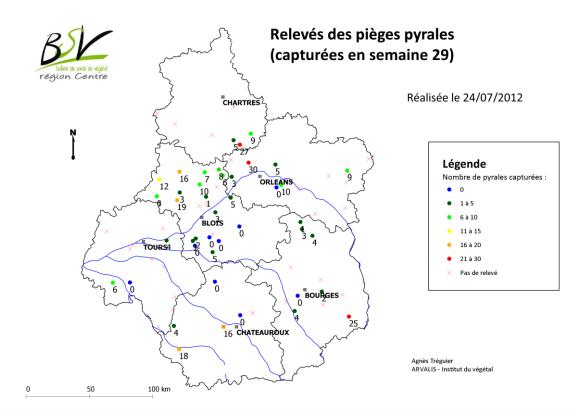
## AUTRES OBSERVATIONS

Rien à signaler.



# Annexes







# Les abeilles butinent, protégeons les ! Respectez la réglementation « abeilles » et lisez attentivement la note nationale BSV 2012 sur les abeilles

#### 1. Pour les semis

Lors des semis des céréales à paille et du maïs dont les semences sont enrobées par un produit phytosanitaire systémique, veuillez respecter scrupuleusement les bonnes pratiques agricoles décrites dans la note nationale BSV intitulée « *Utilisation des semences traitées avec un produit phytopharmaceutique* ». L'exposition des abeilles aux poussières de semences présentes dans l'atmosphère ou déposées sur les fleurs (bords de champs, haies...) peut entraîner des conséquences graves sur la survie des colonies d'abeilles.

Si des cultures mellifères (colza, tournesol, féverole, luzerne, maïs, CIPAN...) en début de floraison ou en pleine floraison se situent à proximité des parcelles à semer, respecter les conditions d'emploi associées à l'usage des semences traitées. Ces précautions sont mentionnées sur l'étiquette des sacs de semences. Exemples : « ne pas semer par vents forts, respecter les densités de semis recommandées, ne pas laisser les sacs vides dans l'environnement... »

#### 2. Pour les traitements en végétation

Dans les situations proches de la floraison du maïs, utiliser un insecticide ou acaricide portant la mention « abeille », autorisé « pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles » et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin) lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.

N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.

<u>Pour en savoir plus</u>: téléchargez la plaquette « <u>Les abeilles butinent</u> » et la note nationale BSV « <u>Les abeilles, des alliées pour nos cultures</u>: <u>protégeons-les!</u> » sur les sites Internet partenaires du réseau d'épidémiosurveillance des cultures ou sur <u>www.itsap.asso.fr</u>

Note rédigée par le groupe de travail DGAL, APCA, ITSAP-institut de l'abeille

